

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 31 MARS 2023 – 20 H**

**PRÉSENTS** : Ghislaine DUPUY – Nicolas REY - Christophe VUILLEMIN – Gérard DUTEL – Véronique DEBERT - Sylvie GANGLOFF – Guillaume GARIN – Pierre-Jean LAFFAY – Stéphane BONIFACE  
**ABSENTS EXCUSÉS** : Jean-Jacques RAFFIN (pouvoir à Ghislaine DUPUY)  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nicolas REY

Le conseil municipal approuve et signe le compte-rendu de la séance du 09 mars 2023.

**1/ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2023**

**C.C.A.S.**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1.810,00	1.810,00	4.885,70	4.885,70

La section d'investissement est abondée par la part de la recette de la vente des parcelles près de la station d'épuration en 2022.

Budget voté à l'unanimité des membres présents.

**Zone Artisanale**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50.935,84	50.935,84	59.723,71	59.723,91

Projet d'investissement : le parking de 250 m<sup>2</sup> doit être revêtu d'un revêtement drainant en 2023 afin de répondre au souhait du Garage FARJOT.

Budget voté à l'unanimité des membres présents.

**Bar Auberge**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
26.121,01	26.121,01	28.072,09	28.072,09

Madame le Maire évoque les impayés du gérant.

Budget voté à l'unanimité des membres présents.

**Assainissement**

Exploitation		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41.681,64	41.681,64	34.728,13	34.728,13

Madame le Maire explique que ce budget s'équilibre grâce à une subvention du budget communal d'un montant de 13.600 € qui sera versée en 2023. Ce budget Assainissement correspond à une vente de prestations et devrait s'autofinancer grâce aux redevances perçues auprès des abonnés connectés au réseau.

Il y a donc lieu d'augmenter légèrement l'accès au service de traitement des eaux usées afin d'anticiper le transfert de l'assainissement à la C.C.F.E. au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il est proposé que le prix du m3 rejeté passe de 1,20 € à 1,30 € et le forfait de 30 € à 35 € à partir de 2023.

Le budget Assainissement et cette proposition sont votés à l'unanimité.

## **Commune**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
841.873,81	841.873,81	1.074.191,10	1.074.191,10

Madame le Maire décline les travaux d'investissement prévus en 2023 :

PROJETS	COÛT DES PROJETS
ABORDS ÉCOLE	960 375,00 €
CORNICHE MAIRIE	
SALLE D'ANIMATION RURALE	
TOITURE CURE	
SÉCURISATION BÂTIMENTS	
GRANDE PORTE CENTRALE MAIRIE	
VOIRIE	
GUIRLANDES NOEL	
ÉCLAIRAGE PUBLIC LED	
IMPRÉVUS	

Les subventions rattachées aux travaux de la salle d'animation rurale ne seront perçues qu'en 2024 ; le Trésor Public conseille donc de contracter un emprunt de 300.000 € dans le courant de l'année 2023 afin de « faire le lien » jusqu'à leur versement.

Madame le Maire présente les sections de Fonctionnement et d'Investissement, article par article, en apportant des précisions aux questions posées.

## **2/ VOTE DES TAXES LOCALES**

Madame le Maire explique qu'afin de ne pas perdre la compensation de la taxe d'habitation par l'État, il est rappelé aux communes la nécessité de la déterminer cette année. En effet, « gelée » en 2020, 2021, 2022 et sans impact sur les administrés, hors résidence secondaire, il y a lieu de la voter à nouveau. L'augmentation d'une taxe influant sur les autres, le Trésor Public nous a fourni sa simulation. La recette à percevoir est de 100.834 €.

Après discussion et compte-tenu des conséquences d'une non-augmentation, le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux comme suit :

TAXE	TAUX ACTUEL	TAUX 2023
Taxe sur le foncier bâti	27,84 %	29,80 %
Taxe sur le foncier non bâti	40,58 %	43,44 %
Taxe d'habitation	9,05 %	9,69 %

### 3/ VOTE DES TARIFS PUBLICS

Madame le Maire présente les tarifs publics en vigueur actuellement, réunis sur un seul et unique tableau ; de ce fait, leur vote annuel sera effectué dans une seule délibération. Après discussion, à l'unanimité des membres présents, les tarifs publics 2023 sont votés comme suit :

	TARIF ACTUEL	TARIF 2023 VOTÉ
<b>GARDERIE PÉRISCOLAIRE</b>		
De 07 H 30 à 08 H 20	1,50 €	1,50 €
De 16 H 30 à 17 H 30 (étude surveillée incluse)	1,50 €	1,50 €
De 16 H 30 à 18 H 00 (étude surveillée incluse)	2,00 €	2,00 €
<b>PHOTOCOPIES</b>		
Format A4	0,20 €	0,20 €
Format A3	0,30 €	0,30 €
<b>SALLE D'ANIMATION RURALE</b>		
Dans l'attente de la fin des travaux de mises aux normes		
Associations locales		
1 <sup>ère</sup> occupation	Chauffage 60 € (si la saison l'impose) Nettoyage 50 €	
2 <sup>ème</sup> occupation	Location 200 € Chauffage 60 € (si la saison l'impose) Nettoyage 50 €	
<b>SALLE DES FÊTES</b>		
<b>Sans vaisselle</b>		
Colombois et Colomboises	200 € CAUTION 500 € Chauffage 60 €	200 € CAUTION 500 € Chauffage 60 €
Non Colombois et Colomboises	300 € CAUTION 600 € Chauffage 60 €	300 € CAUTION 600 € Chauffage 60 €
<b>Avec vaisselle (jusqu'à 110 personnes)</b>		
Colombois et Colomboises	250 € CAUTION 600 € Chauffage 60 €	250 € CAUTION 600 € Chauffage 60 €
Non Colombois et Colomboises	360 € CAUTION 700 € Chauffage 60 €	360 € CAUTION 700 € Chauffage 60 €
<b>SALLE DE LA CURE</b>		
<b>Sans vaisselle</b>		
Colombois et Colomboises	120 € CAUTION 100 € Chauffage 50 €	120 € CAUTION 100 € Chauffage 50 €
Non Colombois et Colomboises	200 € CAUTION 150 € Chauffage 50 €	200 € CAUTION 150 € Chauffage 50 €
<b>Avec vaisselle</b>		
Colombois et Colomboises	160 € CAUTION : 130 € Chauffage 50 €	160 € CAUTION : 130 € Chauffage 50 €
Non Colombois et Colomboises	260 € CAUTION 180 € Chauffage 50 €	260 € CAUTION 180 € Chauffage 50 €
<b>TOUTES SALLES</b>		
Assemblée générale organismes à but lucratif	180 €	180 €

<b>MATÉRIEL</b>		
Chaises	CAUTION 2 €	CAUTION 2 €
Tables	CAUTION 10 €	CAUTION 10 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>		
Raccordement au réseau	1 400 €	1 400 €
M3 d'eaux usées	1,20 €	1,30 €
Abonnement	30 €	35 €
<b>CIMETIÈRE</b>		
Concession <u>simple 30 ans</u> (75 €/m <sup>2</sup> ) 1 M X 2 M	150 €	150 €
Concession <u>simple 50 ans</u> (115 €/m <sup>2</sup> ) 1 M X 2 M	230 €	230 €
Concession <u>double 30 ans</u> (75 €/m <sup>2</sup> ) 2 M X 2 M	300 €	300 €
Concession <u>double 50 ans</u> (115 €/m <sup>2</sup> ) 2 M X 2 M	460 €	460 €
Columbarium 30 ans	500 €	500 €
<b>JARDIN COMMUNAL DE LA CURE</b>	50 €	50 €
<b>APPENTIS DE LA CURE</b>	100 €	-
<b>COMMERCES AMBULANTS</b>		
Pizzaïolo	60 €/an	60 €/an
Rémouleur	20 €/an	20 €/an

#### 4/ BOUCHOUCLETTE – RETRAIT DE DEUX DÉLIBÉRATIONS

Madame le Maire informe que les délibérations n° 2022/032 et n° 2022/033 ont été prises en mai 2022 quant à la vente à un particulier de 10,20 m<sup>2</sup> de bande herbeuse appartenant au domaine privé de la commune, considérée comme accotement d'un chemin rural desservant deux riverains. Après plusieurs avis (services de l'État, une avocate intervenant pour l'AMF42 spécialisée en chemins ruraux et notre cabinet juridique), il s'avère qu'un accotement est dit « accessoire de voirie » et ne peut être dissocié de la voie de roulement, dite « principal ».

En résumé, l'accotement ne peut pas être vendu sans la partie de chemin rural auquel il est attaché. Il est donc proposé de retirer ces délibérations, car elles ne traitent pas de l'accessoire et du principal qui ne peuvent être dissociées. Madame le Maire a invité l'administré désireux d'acquérir la bande herbeuse à se rapprocher de son voisin et de trouver un accord avec lui, puis de nous faire part de l'aboutissement de ses démarches. En parallèle, notre cabinet juridique est interrogé sur la légalité de la vente d'une portion de chemin rural à un particulier avec droit de passage pour son voisin. En fonction des nouveaux éléments, une nouvelle délibération pourra être envisagée.

Le retrait des délibérations n° 2022/032 et n° 2022/033 du 05 mai 2022 est voté à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

#### 5/ QUESTIONS DIVERSES

##### ✓ **MOTION DE SOUTIEN AU CENTRE HOSPITALIER DE FEURS**

Madame le Maire donne lecture de la motion de soutien au maintien des urgences, du SMUR (service mobile d'urgence et de réanimation) et l'UHCE (unité d'hospitalisation de courte durée) et ce, pour la sécurité de tous, jugeant dangereux pour nos concitoyens la fermeture de ces services de santé vitale de proximité.

Motion de soutien votée à l'unanimité.

##### ✓ **LES PORTE-DRAPEAUX DES ANCIENS COMBATTANTS**

Constat est fait que nos Anciens Combattants ont perdu plusieurs de leurs porte-drapeaux ces dernières années. Très attaché aux cérémonies de commémoration qui perpétuent le devoir de mémoire, le conseil municipal trouve opportun de préparer l'avenir et d'échanger avec les membres de la FNACA pour connaître leur souhait à ce propos.

✓ **VOIRIE : RÉUNION DE TRAVAIL**

Prévoir une réunion un samedi matin pour poursuivre le tableau des voiries communales et finaliser la réponse à VINCI.

✓ **ABSENCES**

Madame le Maire sera absente du 7 au 29 avril ; Nicolas REY, 1<sup>er</sup> adjoint assurera l'intérim du 7 au 14 avril puis du 24 au 28 avril ; il sera absent du 15 au 23 avril ; Jean-Jacques RAFFIN, 2<sup>ème</sup> Adjoint assurera l'intérim du 14 au 23 avril.

Le secrétariat de mairie sera fermé la semaine qui suit Pâques.

✓ **DON DES GRADINS DE LA SALLE D'ANIMATION RURALE**

Les gradins de la salle d'animation rurale doivent être enlevés du fait des travaux à venir. Stéphane BONIFACE a fait paraître une annonce dans le Bon Coin. Quatre associations et dix privés ont manifesté leur intérêt ; il convient de choisir ce soir le bénéficiaire. Stéphane en dresse la liste. Il est décidé à l'unanimité de céder les gradins à la Gendarmerie de Montbrison pour leurs exercices. Il y a lieu de prévoir une attestation précisant que les gradins sont cédés en l'état et que la commune décline toute responsabilité quant à leur utilisation future et que tout accueil de public sur ce gradin nécessite une remise aux normes et la validation écrite d'un bureau de contrôle.

**Prochaines réunions de conseil municipal :**

**vendredi 05 mai 2023 à 20 H**

**mardi 23 mai 2023 à 20 H**

Séance terminée à 0 H